

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 FEVRIER 2010

Présents : BERGUERRE Sandrine - MENEGHETTI Marc - PYTHON François - SERGNIEUX Roger - ARGAUD Catherine - BOURGUIGNON Xavier - SOLER Joël - VUETAZ Geneviève - CORRENTI Dominique - POBEL Stéphane - LE ROUX Eric.

Absents : JACOB Frédérick - LESUISSE Rachel - DENISE Youri.

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à la séance :

- projet de cheminement piétonnier à Bloux : demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement
- projet de cheminement piétonnier à Bloux : demande de subvention au Département
- projet de cheminement piétonnier à Bloux : demande de subvention sur le produit des amendes de police.

Le conseil municipal accepte ces points.

Monsieur le maire rappelle les travaux projetés en 2010 :

- dénomination et numérotation des rues,
- Agrandissement du groupe scolaire,
- Déplacement monument aux Morts,
- Acquisition de terrain autour de la Mairie,
- Cheminement piétonnier sécurisé à Bloux,
- Diagnostic éclairage public,
- Devenir de la parcelle communale de Raclaz bas,
- Projet future mairie,
- Voirie.

1. ATESAT

Monsieur le maire indique que la Commune est éligible à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Il précise que cette assistance peut intervenir pour une mission de base dans les domaines suivants :

- aménagement et habitat : conseil sur la faisabilité d'un projet
- voirie : aide à la gestion voirie, circulation, conduite des études, passation des marchés de travaux etc.

puis pour des missions complémentaires éventuelles :

- aide diagnostic sécurité routière, programme d'investissement voirie, tableau classement de la voirie, étude et modernisation de certains travaux de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base et pour les missions complémentaires, approuve le projet de convention avec l'Etat et autorise le maire à signer ce document qui prendra effet au 1^{er} avril 2010.

2. EOLIENNES

Suite à l'avis défavorable du gestionnaire du radar de l'aéroport de Genève, la Société VSB ne donne pas suite au projet d'éoliennes sur la Commune.

3. CRECHE GARDERISSETTES

Monsieur Méneghetti indique que l'étude du projet de crèche avec Vulbens suit son cours. La commune est en attente du chiffrage du coût prévisionnel du projet et du financement des deux collectivités.

4. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - CHEMINEMENT BLOUX

Monsieur le maire rappelle qu'en 2009, il a été décidé de réaliser un cheminement piétonnier le long de la route départementale n°47 dans la traversée de Bloux afin de sécuriser la liaison entre le bas du village et l'arrêt de bus scolaire. Il précise que le coût estimatif des travaux s'élève à 138.736 euros TTC pour la part communale, le Conseil Général prenant à sa charge le réseau d'eau pluviale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès des services de l'Etat.

5. CHEMINEMENT BLOUX - SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Poursuivant sur le projet de cheminement piétonnier à Bloux, le conseil municipal charge le maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.

6. CHEMINEMENT BLOUX - AMENDES DE POLICE

Toujours concernant le financement du projet de cheminement piétonnier, le conseil municipal sollicite une aide auprès du Conseil Général sur le produit des amendes de police.

7. REMBLAIEMENT

Le conseil municipal accepte de remblayer le terrain communal derrière le groupe scolaire par du remblai issu d'un projet communautaire afin d'aplanir le secteur pour une meilleure utilisation des lieux.

8. DROIT DE PREMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes cadastrées :

- A 2334 et A 419 « Raclaz » propriété de Mr SAUNIER PETER Thierry et Mme PETER Alexandra à Raclaz Haut.
- A 2327 « Raclaz » propriété de Mr BATAILLARD Jacques, Mme ANTOINE Marthe et Mr BATAILLARD Pierre à Raclaz.

9. TRACTO PELLE - VENTE

Monsieur le maire indique que, suite à la publicité dans le bulletin et par voie d'affichage, informant de la vente par la Commune, du tracto pelle en l'état, deux propositions ont été enregistrées avant la date butoir du 25 janvier 2010 :

- l'une de 2.500 €
- l'autre de 1.500 €.

Il rappelle qu'il avait été indiqué que le matériel serait cédé au candidat qui ferait la meilleure offre financière.

Le conseil municipal retient l'offre de 2.500 euros de Mr GENOUD-PRACHEX Frédéric et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour cette transaction et d'annuler le contrat d'assurance du tracto.

10. ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010, de 8 h à 18 h. Le Conseil Municipal procède à l'élaboration du tour de garde du bureau de vote.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal est informé que la vente de la propriété abritant l'ancienne école de Bloux a été signée le 2 février 2010.
- Monsieur le maire charge le Centre Communal d'Action Sociale d'organiser le repas des Aînés (date, lieu, repas, animation).
- Il indique qu'une fuite d'eau sur la colonne alimentant le secteur « lavoir de Bloux » vient d'être réparée.
- Il est informé de la difficulté d'accès au lotissement « sur le lac » en période hivernale. Il rappelle que cette voie est privative.
- Il prend note du problème des feux continus et polluants réalisés sur le site des gens du voyage de Valleiry accolé à l'autoroute, sous le village de Bloux.

La séance est levée à 21 h 50

A l'issue de cette séance, une réunion de travail a lieu concernant la dénomination des noms de voies.